



Madame la Présidente
du Conseil d'État
Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2020

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Réf. CE / SCL : 60.123 / 60.124 / 60.354 - 1962 / ak
Doc. parl. 7524

- Objet : 1) Projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de :
- 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ;
 - 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.
- 2) Projet de règlement grand-ducal relatif à la loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées.
- 3) Projet de règlement grand-ducal relatif à l'organisation d'une formation psycho-gériatrique de base pour le personnel d'encadrement en exécution de la loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées.

Madame la Présidente,

Comme suite à mes lettres des 14 février 2020 et 7 septembre 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de loi et sur les deux projets de règlements grand-ducaux sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Jean-Luc Schleich
Gestionnaire dirigeant